

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Convention d'occupation de terrain en forêt communale de la commune de Plateau d'Hauteville : piste de ski alpin et fond, remontées mécaniques, VTT, raquettes, devalkart.

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Membres présents** : MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir** : MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à Mme FERRO Nicole), BLEIN Jean (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), TRAMOY Maurice (pouvoir à M. GRIOT Bernard).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), MACHON Annie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), PETIT Odile (pouvoir à M. EMIN Philippe).

**Membres absents** : MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHATEAU Marie-Luce, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance** : Mme BERTHET Claire.

**Soit : 36 présents, 10 pouvoirs.**

Vu l'article L. 2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 211-1, L. 211-4, L. 221-2 et l'article R. 214.19 du code forestier,

Considérant que la Commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire d'une forêt qui relève du régime forestier, cette forêt appartient au domaine privé de la commune.

L'ONF étant chargé de la mise en œuvre du régime forestier et de la gestion durable des forêts communales, toute occupation du sol forestier communal relevant du régime forestier est soumise à l'avis de l'ONF.

Au vu des travaux entrepris par le bénéficiaire Haut Bugey Agglomération afin de développer la station de ski, la nécessité d'établir une convention de gestion semblait nécessaire afin d'organiser la gestion de ce site.

Le bénéficiaire sollicite auprès de la commune l'autorisation de reprendre le bénéfice de la convention précitée.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu la présente convention d'un commun accord.

La commune autorise le bénéficiaire à maintenir et exploiter dans sa forêt communale de Plateau d'Hauteville des pistes de ski alpin et des remontées mécaniques, une piste de devalkart, des pistes de VTT, des pistes de ski de fond et des itinéraires de raquettes en forêt communale relevant du régime forestier.

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
Elle est conclue pour une durée de 9 ans et ceci jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2029.  
La saison hivernale s'entend du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.

Le bénéficiaire reconnaît, de convention expresse, le droit de propriété détenu par la commune sur le terrain d'emprise concerné par sa convention d'occupation. Il reconnaît pareillement ne disposer d'aucun droit réel sur ce terrain et ne tenir de la convention d'occupation qu'un droit personnel à occuper le terrain.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** les termes de ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Maire,



Philippe EMIN.